

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU MARDI, 11 JUILLET 1797.

De Madrid, le 16 Juin.

Nous sommes toujours dans l'attente des évènements militaires, soit terrestres, soit maritimes. Notre armée d'Estremadure, qui menace le Portugal sans beaucoup l'effrayer, se morfond dans l'inaction: on continue d'assurer que la France va nous envoyer 30 mille hommes pour nous seconder dans une conquête que, seuls, nous tenterions peut-être sans succès. Nous avons cependant de fortes raisons de croire que notre gouvernement redoute plutôt qu'il ne désire de pareils auxiliaires.

Le port de Cadix est toujours hermétiquement bloqué. L'escadre angloise vient, dit-on, d'être encore renforcée de trois autres vaisseaux, ce qui en porte le nombre à 28. Malgré l'activité de Massaredo, notre escadre s'arme, s'équipe, s'approvisionne avec beaucoup de lenteur; et il seroit très hasardeux de la faire sortir sans qu'elle fût notablement supérieure à celle des Anglois; il n'y a que l'arrivée d'une escadre françoise, ou bien mieux encore la paix générale, qui puisse nous tirer d'embarras; la nation et peut-être notre cabinet lui-même la désire, cette paix plus que la conquête du Portugal.

Varela, nouveau ministre des finances, vient de mourir; on désigne pour le remplacer le marquis Dislandes et le comte de Cabarrus.

De Londres, le 30 Juin.

L'amiral Bridport étant sérieusement incommodé, S. M. a nommé le lord Keith pour le remplacer dans le commandement de la flotte dans le canal.

Parker a montré la plus grande fermeté et le plus grand respect pour les juges et pour

les spectateurs, tant pendant l'instruction de son procès que lors de la prononciation de la sentence; sa défense a roulé surtout sur ce qu'il n'avoit rien fait de son chef, mais d'après l'avis des délégués. Il a remercié ses juges du délai qu'ils lui avoient accordé pour se préparer à la mort. „*Je me soumetts, a-t-il dit, sans murmure à votre sentence. Quels que soient les délits qui peuvent avoir été commis, j'espère que ma vie sera le seul sacrifice, j'espère qu'elle sera regardée comme une expiration suffisante. Pardonnez, je vous supplie, aux autres matelots, j'ai la certitude qu'ils rentreront sincèrement dans le devoir.*„

L'exécution de Parker a dû avoir lieu aujourd'hui à Midi à Sheerness.

D'après une lettre de New-York, en date du 19 Mai, l'ambassadeur d'Espagne a présenté à la secrétairerie d'Etat un mémoire de sa cour, contenant des plaintes sur des vexations que les sujets de S. M. Catholique éprouvent de la part des Etats-Unis. Les motifs de ces plaintes ne sont point encore connus; mais tout porte à croire que cette démarche des espagnols a été concertée avec le gouvernement françois.

Il s'est manifesté une sédition à bord du *Beaulieu* dans les Dunes, et sur la *Calippo*, qui étoit en croisière; toutes deux ont été apaisées par la bonne contenance des officiers; dans celle du *Beaulieu*, les mutins ont eu 13 hommes blessés.

La *Repulse* s'est emparée d'un corsaire françois. Le *Télémaque* a amené à Portsmouth un autre corsaire de la même nation.

Dans la séance de la Chambre des Communes du 24, le secrétaire de la guerre a proposé d'augmenter la paye des officiers subalternes, & il a demandé en conséquence une

Somme de 60 mille liv. st. pour servir à cette augmentation depuis le 25 Juin jusqu'au 25 Décembre. — Accordé.

La Chambre s'étant formé en comité de subsides, a voté aussi les sommes suivantes : Pour les émigrés français, 180,000 liv. st. — Pour les services secrets étrangers, 150,000. — Pour les dépenses du trésor général, 106,962. — Pour différens extraordinaires, 4,438,000. — Pour les casernes jusqu'au 5 Juin 1798, 280,000. — Pour fourrages, 449,000. — Pour réduction de la dette nationale, 200,000. — Pour les corps et angers en 1797, 381,637. — Pour pécole vétérinaire, 100.

M. Pitt pour remplir le droit nouveau de péage & de barrière, doit proposer une taxe de 5 chellins par cheval employé à l'agriculture, & une autre pour obtenir de porter des monies. On dit qu'on payera une demi guinée pour celles d'or, & une demi-couronne pour celles d'argent.

Suite de Paris, au 3 Juillet.

Avant-hier, pour la première fois, il ne s'est fait, à la bourse, aucune affaire en inscriptions, qui sont restées sans cours. Cela provenoit de l'incertitude où on étoit de savoir quel seroit le succès de la proposition faite de suspendre la vente des biens nationaux de la Belgique. L'agiotage, qui étoit autrefois un vaste champ où pouvoient entrer tous les hommes d'une mauvaise foi intrépide, est aujourd'hui réservé à cinq ou six grandes compagnies, qui emploient tout le peuple des agioteurs comme leur instrument.

Le ministre des relations extérieures vient de publier un bref du Pape, qui fait un devoir à tous les prêtres françois de se foumettre aux loix de la république. (*Annals*)

L'un des Loix se plaint de ce que dans le projet dont on s'occupe en ce moment pour l'organisation générale de la marine, tout y est ramené aux formes royales, abolies par la révolution, l'ordre actuel renversé, et de ce qu'on y donne les places aux *serveurs du Roi*.

Dans la commune de Pamiers, dit le journal des *Hommes Libres*, on enrôle publiquement pour Louis XVIII. Le mot d'ordre est *deux fois neuf, ou trois fois trois, ou deux fois huit, plus deux.....* Ce que c'est que le génie!

On a fondu les cloches pour faire des fous; aujourd'hui, on veut fondre les fous pour faire des cloches. Dans toutes les sociétés, il n'est question que de cloches. Etes vous partisan des cloches; vous demandez on partout?.... Les marchands de modes préparent déjà des *chapeaux à la cloche*, comme elles en avoient fait au billion.

Queques journaux citent des lettres de Milan où il est dit entre autres: Le général Buonaparte vient de marier sa main, au général leclerc; elle a eu cinq cent mille livres de dot. De bois Crancé est arrivé à Paris, temps pour la nocce. On ne sait ce qu'il vient faire dans ce pays. Il se promène, tantôt en habit bourgeois; tantôt en grand uniforme de général; depuis son arrivée, un très grand nombre de officiers ennuient les soldats de la nécessité d'un plan de campagne inconnue entre les royalistes, & malheureusement cette doctrine ne révolte pas également tous les militaires.

Conseil des 500. — Séance du 1er Juillet.

Les trois candidats pour la place de commissaire de la trésorerie nationale, sont Desfermont, Pelet de la Lozère, tous deux ex-legislateurs, et Marigny, ancien receveur des finances.

Vaublanc prend la parole par motion d'ordre. C'est à regret, dit-il que je viens encore vous entretenir du ministre de la marine; mais la dénonciation que j'ai à vous faire, tient de trop près à l'intérêt public pour que je puisse me résoudre à la passer sous silence. Je vous ai dénoncé dernièrement une pièce qui se joue publiquement dans les colonies, et dans laquelle les colons blancs sont représentés comme les bourreaux des noirs. L'auteur de cette pièce infâme, qui se nomme Bottu, et qui est en ce moment à Paris, vient d'être condamné par le tribunal civil de la Seine, à des dommages et intérêts envers des citoyens qu'il a aussi cruellement calomniés. Le même individu est rédacteur d'un journal intitulé le *Républicain des Colonies*, et dans lequel plusieurs représentans sont dénoncés comme travaillant à rétablir l'esclavage des nègres. Il reçoit tous les mois du ministre de la marine pour prix de cette abominable calomnie, une somme de 1800 livres, ce qui fait 21600 livres par an. Voilà, citoyen, l'emploi qu'un ministre perfide ose faire des deniers de l'état, tandis que les malheureux rentiers et pensionnaires périssent de faim et de misère. Que des représentans de la nation soient couverts dans de semblables journaux de calomnies qui les honorent aux yeux des bons citoyens, cela n'a rien qui doive vous étonner; mais qu'ils y soient entraînés dans la boue à côté d'un ministre qui ose prodiguer de basses flagorneries, chèrement payées aux dépens du pauvre, voilà ce qui doit exciter votre juste indignation. Vous sentez, citoyens, que ce journal va devenir entre les mains de Santhonax un tison ardent avec lequel il peut rallumer l'incendie qui a si long temps ravagé les colonies, il est on ne peut plus pressant d'apporter des remèdes efficaces à ce mal. Je demande qu'il soit fait un message au directoire pour lui transmettre le journal et les mandats du ministre que je tiens à la main, et qu'il soit formé une commission chargée d'examiner s'il peut être permis à un ministre de s'abonner à un journal ou d'en entreprendre un aux frais de la république.

Appuyé appuyé, s'écrie-t-on de toutes parts. — Ces deux propositions sont mises aux voix et adoptées.

On reprend la discussion du projet de Gilbert Denonnières, relatif à l'aliénation des domaines. Les articles suivans sont adoptés.

10. Les biens nationaux continueront d'être vendus suivant les formes prescrites par la loi du 16 Brumaire. 2^o. Les cinq premiers dixièmes de la mise à prix des biens nationaux qui seront adjugés, à compter du jour de la publication de la présente, seront acquittés suivant le mode & dans les délais prescrits par ladite loi. 3^o. Les cinq autres dixièmes du montant de la mise à prix, telle qu'elle a été réglée par l'article 2 de la loi précitée, ainsi que tout ce qui sera ajouté par la vente des enchères, seront acquittés jusqu'au premier Nivôse en bons de trois quarts d'intérêt, en bordereau de la liquidation de la dette publique, & de celle des émigrés, yifés à la trésorerie, ou en inscriptions sur le grand livre de la dette perpétuelle, calculée sur le pied de vingt fois la rente. 4^o. Il n'est rien derogé aux dispositions de la loi du 9 Germinal dernier, concernant les biens vendus ou à vendre.

De Milan, le 1^{er} Juillet.

Le général Buonaparte, à son retour de Como, a ordonné de grands préparatifs pour la fête de la fédération qui doit avoir lieu le 9 de ce mois. Ce commandant en chef a déjà nommé aux principales autorités exécutives de la république Cisalpine. En voici la liste. *Directeur*: Serbelloni, de Milan; Paradisi, de Reggio; Motcati, de Mantoue; Alessandri, de Bergame; le cinquième n'est pas encore connu. — *Secrétaire-général*: Sommariva, de Lodi. — *Ministres*: Villa, de Milan, ministre de l'intérieur; Biraghi, de Crémone, ministre de la guerre; Testi, de Modène, ministre des affaires étrangères; Luosi, de Mirandole, ministre de la justice; Porro, de Milan, ministre de la police. — *Messagers d'Etat*: Ruzia, de Côme, professeur émérite; N. N., de Crema.

Le général doit bientôt nommer les membres du corps législatif, qui consistera en un conseil des Jeunes, de 80 membres; et en un conseil des Anciens, de 40. — La république est divisée en 8 départemens, et comprend en ce moment le Milanois, le Mantouan, les duchés de Modène et de Reggio, le Bergamasque et le Crémisque. On se flatte ici que le Brescien sera encore incorporé à la république Cisalpine. Hier 30, les nouvelles autorités exécutives de notre république se sont assemblées pour la première fois au palais national, et elles ont nommé les administrations du département et les quatre municipalités de la ville.

La tranquillité se rétablit dans les provinces du Piémont, à mesure que les troupes qui étoient sur le Tesin se répandent dans les divers districts: il y a d'ailleurs 3 ou 4 mille hommes de troupes françaises que le général Buonaparte a mises à la disposition du Roi, indépendamment de la garnison de Tortone, qui a reçu ordre de fournir des détachemens à réquisition du gouvernement Sarde.

De l'Italie, le 2^o Juillet.

D'après toutes les apparences, le voile qui

couvre encore les affaires de l'Italie, ne tardera pas à être levé, et l'on connoîtra bientôt les changemens qu'une nouvelle combinaison des intérêts respectifs a nécessités dans l'existence politique des différentes provinces de cette contrée. Le nombre des troupes autrichiennes dans le Tyrol Italien augmente de jour en jour; et il s'effectue dans ce moment parmi ces troupes des mouvemens qui semblent indiquer quelque projet. L'on remarque d'un autre côté que les français se trouvent en très petit nombre dans les provinces Vénitiennes voisines du Trentain: un corps de 3 à 4000 hommes qui étoit à Verone en est parti pour Mantoue ainsi que deux généraux; la forteresse de Peshiera est entièrement désarmée; le territoire de Brescia est abandonné à la défense de ses habitans, et le lac de Garda n'est gardé que par un détachement de 50 hommes; cependant les français ont encore sur ce lac trois barques armées, montées par des marins de Toulon, qui abordent tantôt à Gardone, tantôt à Castelletto. Les autrichiens disposent de leur côté à Trente des bâtimens armés pour naviguer sur le lac de Garda, et ils en font construire d'autres qui sont destinés à remonter et descendre l'Adige.

Il paroît que toutes ces dispositions, ainsi que l'approche des troupes impériales, ont causé de vives inquiétudes aux républicains de Brescia et de Bergame; l'on dit que les habitans de ces villes ainsi que des sept communes, sont résolus de résister aux autrichiens s'ils entrent sur leur territoire.

De l: Haye, le 1^{er} Juillet.

Le général Hoche arriva ici vendredi dernier dans le plus grand *incognito*. Il eut une conférence, chez le ministre français Noel, avec quelques membres de notre gouvernement et avec les chefs de la grande expédition projetée. Le jour suivant, ce général se remit en route pour retourner à son armée.

Il règne la plus grande activité dans tous les départemens qui coopèrent aux préparatifs pour l'expédition maritime. Le comité de marine s'occupe de l'armement de la flotte qui doit la protéger. Cette flotte consiste en 17 vaisseaux de ligne, savoir: 4 de 74 canons, 6 de 68, 3 de 60 et 4 de 54, outre plusieurs frégates et plus petits bâtimens; on embarquera 500 hommes sur chaque bâtiment de transport; 20 bataillons d'infanterie sans compter la cavalerie, seront embarqués. Hier, tous les officiers de notre garnison ont demandé à l'assemblée nationale de pouvoir prendre part à cette expédition. La flotte sera pourvue de vivres

pour quatre mois; il paroît certain qu'elle combinera les opérations avec celle de Dunkerque. L'amiral Winter commandera les vaisseaux, et le général Daendels les troupes.

Notre marine actuelle consiste en 27 vaisseaux de ligne, 22 frégates, 16 brigantins et 6 chaloupes canonnières.

De la Franconie, le 7 Juillet.

L'on apprend de Nuremberg qu'après les évènements du 3, environ 700 hommes de troupes Prussiennes ont investi la ville, de manière que personne ne pouvoit entrer ni sortir. Une députation fut envoyée au commandant prussien pour lui demander ce que signifioit cette mesure; elle reçut pour réponse que la ville resteroit bloquée jusqu'à ce que les casernes fussent évacuées volontairement. Les députés étant rentrés, après une trêve de deux heures, une troupe de peuple armée fit une sortie par toutes les portes sur les Prussiens; ceux-ci furent obligés de céder, et il y eut beaucoup de monde tué de part et d'autre. (Tiré de la gazette allemande le Staats-Risfretto).

De Coblenz, le 8 Juillet.

Le général en chef Hoche est encore ici. La tête de pont de Neuwied, ou au moins la grande quantité de bois qui s'y trouve, est enfin vendue, et en conséquence cette tête de pont sera sans doute bientôt démolie.

La quote-part de l'Electorat de Trèves pour la contribution de 12 millions imposée en dernier lieu aux pays d'Entre-Meuse et Rhin, avoit été fixée à 11 cent mille livres; mais à peine nos députés étoient-ils de retour de Bonn, qu'un arrêté de la commission intermédiaire a augmenté cette somme de 100 mille livres. On attribue cette augmentation aux sollicitations de la ville d'Aix-la-Chapelle, qui pour se décharger d'une pareille somme, a su la faire imposer à d'autres.

Les forêts de la rive droite sont menacées de

la même ruine que celles de notre rive ont déjà éprouvée. Il vient d'émaner un ordre de la commission intermédiaire de Bonn qui ordonne une grande coupe de bois, tant à brûler que de charpente.

On vient d'arrêter à Boppard deux bateaux chargés de différens effets qui ont été volés dans les palais, châteaux, couvens & églises de nos pays. Il s'y trouve entre autres beaucoup de vases sacrés & différentes espèces de métaux. Les deux bateaux ont été reconduits ici; on va faire des recherches contre les vendeurs.

Les bureaux de l'administration établis depuis quelque tems à Montebauer, doivent être transférés incessamment ici.

Fin du Traité de Commerce entre la Russie & l'Angleterre.

XXIII. Les emballages sera évalué avec exactitude, & les emballeurs seront responsables de la bonté des marchandises, & s'il est suffisamment prouvé que les emballages se font faits d'une manière frauduleuse, ils seront tenus à payer des indemnités.

XXIV. Dans tout ce qui concerne les impositions & dépenses pour l'entrée & la sortie des marchandises, les sujets des deux hautes puissances contractantes seront traités comme la nation la plus favorisée.

XXV. Les sujets des deux hautes puissances contractantes s'assembleront dans les états respectifs avec leur consul sous le titre de factorerie, & ils feront entre eux les arrangements qu'ils croiront les plus convenables pour l'avantage générale de la factorerie, pourvu que ces arrangements ne soient point opposés aux loix, statuts & réglemens du pays ou endroits, où ils se sont établis.

XXVI. La paix, amitié & bonne intelligence subsisteront à jamais entre les deux hautes puissances contractantes, & comme il est d'usage dans un traité de commerce de déterminer un certain tems, les susdites puissances contractantes ont arrêté que le présent traité durera huit ans, à dater de l'époque de l'expiration de celui conclu entre elles le 23 Mars 1793. & qu'il aura son exécution aussitôt après la ratification; après l'expiration de ce terme, Elles pourront s'entendre pour le changer ou le prolonger.

XXVII. Le présent traité de navigation & de commerce sera approuvé & ratifié par S. M. l'Empereur de Russie & S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, & les ratifications seront échangées dans la forme ordinaire, dans le délai de trois mois, ou plus tôt s'il est possible.

En foi de quoi &c. &c.

* * M. Charles Montigny, qui a résidé à Darburg près d'Hofingen, est prié d'envoyer son adresse au Bureau de ce Journal; on a des lettres à lui faire parvenir.

* * On prie M. le colonel comte d'Odonell de faire savoir de suite à M. de Rantzen à Clarholz en Westphalie par Paderborn, si M. son frère, lieutenant au dit corps, est mort, ou fait prisonnier.

* * Un Magasin & Comptoir, & un Magasin fermé, le plus favorablement situés pour le commerce, sont à louer pour la foire de Septembre prochaine & suivantes, ou bien pour l'année. L'on peut avoir, sur le même lieu, un logis compris avec ledit magasin, ou à part. S'adresser à M. Wagner, dans la Brasserie, derrière le corps de garde, à Franfurt sur le Mein.

* * On avertit le Public, que M. le général, commandant l'armée de Sambre & Meuse, conformément aux principes d'humanité, qui veulent & exigent qu'on laisse aux malades le libre accès des Bains, vient de donner des ordres précis pour l'évacuation du Village d'Ems par les troupes françoises y canonnières; & ayant en outre accordé pour cet endroit une surveillance pour le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique, les personnes qui désireront se servir des bains d'Ems, y trouveront toute la sûreté, tranquillité & commodité convenables.

Darmstadt le 4 Juillet 1797.